

---

## Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

# Equivalence, reprise d'études, validation des acquis

## EQUIVALENCE

Vous êtes titulaire d'un BTS , d'un DUT, ou d'un diplôme français ne permettant pas l'accès de droit à une formation, vous devez constituer un dossier d'équivalence [via le portail e-candidat](https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr) [https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr] **à compter de fin avril - début mai 2018.**

Dans un premier temps, vous devez vous inscrire en tant que nouveau candidat, puis dans un deuxième temps grâce à vos identifiants postuler à une ou plusieurs formations.

Il sera ensuite examiné par une commission d'enseignants qui statuera sur votre demande. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

[scolarite.droit@univ-poitiers.fr](mailto:scolarite.droit@univ-poitiers.fr) [javascript:melA('scolarite.droit','','univ-poitiers.fr');]

## REPRISE D'ÉTUDES

Vous êtes : Salarié privé/public ou Demandeur d'emploi  
et/ou

Vous avez interrompu vos études depuis plus de 2 ans

Nous vous invitons à prendre contact avec UP&Pro **parallèlement** à vos démarches d'inscription auprès de l'UFR, l'école ou l'institut qui vous concerne. UP&Pro vous accompagne dans vos recherches de financements concernant les coûts pédagogiques de la formation et le maintien de votre rémunération (élaboration de devis, CIF, CFP, DIF, plan de formation employeur, reprise d'études agréée par Pôle Emploi). Il réalise le suivi administratif et financier auprès de votre financeur.

Démarche à entreprendre dès février pour une rentrée en Septembre

[Plus d'infos ...](#) [

<http://uppro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/faire-une-vapp-et-ou-reprendre-ses-etudes-re-/reprendre-ses-etudes-a-l-un>  
]

## VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS

**Vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation ?**

Réalisez un dossier VAPP peut vous permettre d'être dispensé du niveau requis pour candidater à la formation.

Le dossier VAPP est à constituer avant la sélection sur la formation, c'est-à-dire, entre février et Mai pour une rentrée en septembre.

[Plus d'infos ...](#) [

<http://uppro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/faire-une-vapp-et-ou-reprendre-ses-etudes-re-/la-validation-d-acquis-profes>  
]

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

### **Vous avez plus de 3 ans d'expérience en lien avec le diplôme ?**

La VAE peut vous permettre de valider tout ou partie d'un diplôme sans retourner en formation.

[Plus d'infos...](http://uppro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/valider-ses-acquis-de-l-experience-vae-/) [http://uppro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/valider-ses-acquis-de-l-experience-vae-/]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)